L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 6 SEPTEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande—Une chambre meublée et la pension dans une famille française pour un monsieur seul. Adresser par lettre seulement en indiquant le prix et les détails à la poste, boîte No 1,569, Nouvelle-Orléans (City). 6 sept—

ON demande des solliciteurs d'assurance—Références demandées. S'adresser Assurance, à la Poste, Boîte 756 ou 625. 13 août—1 mois

A VENDRE.

A VENDRE—Buvette et installations à vendre. S'adresser No 259 rue Decatur. 31 août—1 sem

Verandah, balcon, barrière, grille de tombe, colonnes, portes et lits en fer, presse, fourneau, une machine de 4 chevaux aussi, un lot de vitrières, chez Mangin, 73 Ste-Anne. 31 août—7f

A VENDRE—Propriété et terrain rue Royale 233 à 239, coin St-Philippe. Le lot mesure 60x95. S'adresser à Aug. Huard, 20 Carondelet. 10août

A LOUER.

A LOUER ou à vendre. Résidence 60 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peters entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Menard Bros. vs. M. et Mme Louis M. Babad, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI, 16 septembre 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues Carondelet et St-Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries; aussi, un lot de meubles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 5 sept—5 11 16

James Toole, individuellement et comme ayant sous son contrôle et en sa possession les biens paraphernaux de sa femme, vs. Alfred Chittenden.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 18,307—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robert H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, No 2944 rue Dryades, entre les rues Calliope et Delord, LUNDI, 15 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 4 sept—4 9 15

Mme Veuve Jane Harrisson vs C. Rounds.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 18,026.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, siégeant en place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique le MARDI, 9 septembre 1890, à midi, aux écuries de W. B. Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une mule, un jeu de harnais, une voiture de déménagement à quatre roues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 août—29—sept 4 9

John Blank vs Mme E. Bergi

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 17,706—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Robt. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, le MARDI 30ème jour de septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Clara, Thalie et Willow, et mesure 33 pieds de face à la rue Willow sur 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 août—29—sept 5 12 19 26 30.

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Mme Jane Drummond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,873.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 sept—5 10 14

Succession de Pierre Tisué.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,083—Division B.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Pierre Tisué, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 7 12

Succession de Fritz Gellert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,343—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme F. Gellert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 août—30—sept 4 7

Succession de B. D. Coffroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,190—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 sept—4 9 13

Successions d'Anne Rouget, veuve François Aubert et d'Emile Aubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 27,893 et 27,904—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Octave Aubert, exécuteur testamentaire de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28août—28—sept 2 6

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,763—Division A—James Clarke & Cie. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires James Clarke faisant des affaires sous le nom de la raison commerciale de James Clarke & Cie., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers de ladite raison commerciale, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI 5me jour de septembre 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quintero, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 août—2. 20—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—E. W. Troegel vs ses créanciers.—No 30,651—Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable W. E. Troegel soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le samedi, 6me jour de septembre 1890, à 11 heures A. M. pour fixer les termes et conditions de la vente des propriétés foncières et personnelles rendues dans cette affaire, et pour considérer toute autre matière nécessaire.

Nouvelle-Orléans, 22 août 1890.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
W. E. SCOTT, Député-Greffier.
2 août—23 28 30—6 sept

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont joints le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 SEPT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500.....	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que la COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat, N'EXPIRE PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet de cette année, a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui sera soumis au Peuple à une élection en 1892, et qui fixera l'expiration de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, à l'année MIL-NEUF CENT-DIX-NEUF.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement sont comparu, les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conférés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir, deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "**New Orleans Brewing Association**" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme d'un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en ou représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et, à sa dernière réunion élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant du tout le fonds capital de la compagnie à un meeting [illegible] but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction: elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites partie et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:
PETER BLAISE, PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE, J. LANGLES,
THEO. BRUMMER, ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE, ERNEST PRAGST,
C. G. REBENTISCH,
J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 535.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.
22 mai

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande Presse à Coton et entrepôt de valeur dans l'îlet borné par les rues Franklin, Calliope, Euphrosine et Remparts,

Dans l'affaire de

La New Orleans National Bank vs le Eagle Cotton Warehouse and Compress Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Euphrosine, Franklin et Calliope, composé de dix-huit lots, désignés par les numéros un à dix-huit inclusivement, sur une esquisse certifiée d'un arpentage, datée février 1884, et dressée par Arthur de Armas, député voyer de la ville annexée à un acte de vente à Nicholas Connell, passé pardevant M. Voorhies, notaire en cette ville, le 16 juin 1886.

D'après le dit plan, la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, deux cent soixante huit pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton), deux cent trente deux pieds, trois pouces et neuf lignes de face à la rue Calliope, deux cent trente trois pieds, huit pouces et sept lignes de face à la rue Euphrosine et deux cent quarante-deux pieds, six pouces et sept lignes sur la ligne vers la rue Remparts, la divisant de la portion de terre acquise de Mme Morand et autres par Nicholas Connell, d'après un acte ci-dessus auquel il est fait allusion, passé pardevant le dit notaire M. Voorhies, le 16 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19août—19 26—2 9 16 20sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 30,444—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 août 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné sur le No municipal 231, borné par les rues Troisième, Quatrième, Carondelet et St-Charles, le dit lot est désigné par le No 7 sur un plan annexé à un acte fait pardevant Théodore Guyol, notaire le 12 avril 1860 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Huit actions du fonds capital du Eureka Homestead Society étant au nom de Mme Léontine Forstall, épouse de Paul Forstall, décédé, séries G, représentées par le livre No 1700 et sur lesquels $160 ont été payées.

Termes et Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur de la propriété foncière devant assumer le paiement des taxes de 1890 en outre du montant de son enchère.

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août 11 18 25—1 8 13 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Miro, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Muller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No 26 sur un plan fait par A. de Armas, ingénieur le 12 mai 1870 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 29 du Livre de Plans No 70. Le dit lot forme le coin des rues Commune et Miro et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Miro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry M. Hyams et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 30,310.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne, Douane et Derbigny, désignés comme lots Nos 1, 27 et 28; le lot No 1 mesure vingt-six pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes et est borné sur le côté vers la rue Derbigny par le lot No 28, et les lots Nos 27 et 28 mesurent chacun vingt-six pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, étant les mêmes lots de terre que Henry Michael Hyams a acquis de John Hagan, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire, le 29me jour d'avril 1853.

2° Et deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges, voies et dépendances, qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, et désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er jour de mai 1860, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent chacun vingt-six pieds un pouce et deux lignes de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et églises, le tout au pied américain.

Etant la même propriété que le dit Henry Michael Hyams a acquise de Thomas Slidell, par acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 13me jour d'avril 1857.

Et aussi les deux cent soixante dix-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane annexées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—En argent comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit la somme de cinq mille six cents dollars et dix pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er juillet 1886; et une seconde somme de deux mille cinq cent et quatre-vingt-huit dollars et huit pour cent d'intérêt par an sur la somme de cent cinquante six dollars, à partir du 1er décembre 1876; et sur cent cinquante-six dollars, à partir du 1er décembre 1877; et sur cinq cent quatre-vingt-quatre dollars, à partir du 1er décembre 1881, et sur cinq cent quatre-vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1882; et sur cinq cent quatre-vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1883; et sur cinq cent quatre vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1884; et sur cinq cent quatre-vingt-quatre dollars, à partir du 1er décembre 1885, et les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assume le paiement du reste de la dette hypothécaire non échue encore, mais dont l'exquit peut être demandé conformément aux dispositions de la charte de la Banque, soit la somme de vingt six mille vingt-huit piastres, l'acquéreur acceptant toutes les obligations et toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements, et le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 août—5 12 19 26—sept 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth H. Coulonge et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters) et North Market, mesurant vingt et un pieds sept pouces de face à la rue Delord sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, et conformément à un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 12 avril 1849.

Ensemble avec vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comme garantie et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant, disons la somme de cent vingt piastres, montant du prêt en stock avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1881, et une autre somme de trois cent soixante piastres, montant de contributions sur les dites actions de stock, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent par an sur $40 du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1887 et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1889. Et les frais et charge du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu du dit stock, dette hypothécaire pas encore due, mais sujet à être demandée sous la Charte et les lois de la Banque, à savoir. La somme de quatorze cent vingt piastres et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte et ses lois et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 20

AVIS.

On trouvera tous les jours: Abeille à la table de journaux de Cosmopolite SIMON, chez Duret, coin Decatur et Dumaine. 20nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Guiseppe Cassetta.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,724 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné par le numéro 7 sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte, le 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, suivant le dit plan, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent quatre pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1er 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,809—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Doriocourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix-neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, vingt-et-un pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds six pouces de face sur un couloir ou allée qui est en commun avec le dit lot ci-dessus et au lot adjacent; laquelle allée en commun est de quatre pieds de large, trois pieds un pouce cinq lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue St Philippe, puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 87 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, disons la somme de six cents quatre-vingt-six piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er décembre 1879, montant du dit prêt sur actions (stock loan) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et les frais de procédures et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire du capital (mortgage stock debt), dette non due encore mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent soixante quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Philo H. Skidmore vs John S. Alfred

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 30,397.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 202 nouveau plan, borné par l'avenue Napoléon et les rues Magazine, Constance et Jena, mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces de largeur sur cent cinquante pieds de profondeur, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer en date du 24 juin 1884; une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de Mme Elizabeth [illegible], de la dite propriété.

Acquis par le défendeur par achat du demandeur d'après acte pardevant E. Commagere notaire, le 21 juin 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12, six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning
Per annum, $3, six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'INDEPENDANCE BELGE,
Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois 30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE
Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration.

17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m. le dim

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:
Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.
1er mars—

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic.

La moitié de l'intérêt indivis dans et à la franchise comprenant le Marché Ste-Marie et son extension.

—Dans l'affaire de—
E. W. TROEGEL
—vs—
SES CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D., No 30,651

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 15 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-charles, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 26 septembre 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Une moitié de l'intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à la franchise comprenant le Marché Ste Marie et son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis de la ville de la Nouvelle Orléans par Jos. Raymond, conformément aux ordonnances Nos 4,399, 4,293 et 4,265, C. S., et par contrat notarié passé entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions - Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
5 sept—5 8 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Sixième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Chas. J. Rupp vs. la succession de Conrad Schulz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,509.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—C. D. STUART, encanteur.—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 27 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, conformément et en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Albert Voorhies, le 3 juillet 1890, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, daté le 13 août, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite cour Division E, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue le 12 août 1890, et aussi d'un autre ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 20 août 1890, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 10, faubourg Avart, maintenant îlet No 122 nouveau plan, borné par les rues Levée, Upperline, Robert et Jersey, le dit lot est désigné par le No "Cinq" et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur 120 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant du lot "Quatre" 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 30 pieds de large à l'arrière.

Conditions - Comptant.

Acte de vente pardevant Fred Adolph notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 août—24 30—sept 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Helen Feherhegy.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 30,704

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 9 septembre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour Division D siégeant à la place de l'Hon Thomas C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, daté le 25 août 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine police d'assurance sur la vie du dit Maurice Feherhegy, en faveur de sa femme la dite Mme Helen Feherhegy, pour la somme de $5,000, émise par la Aetna Life Insurance Company, de Hartford Ct le 20 juin 1870 portant le No 74,970 laquelle police est complètement payée.

Conditions—Comptant avant livraison.
29 août—29—sept 2 5 9

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain vague désirable rue Claiborne, Premier District.

Dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson veuve de Geo. H. Fletcher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres—Dossier No 29,949.

Pour effectuer un partage.
Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson crieur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies juge de la dite Cour Division E actuellement absent, rendu et signé le 28me jour du mois de juillet 1890, les dits procès intitulés et numérotés No 29,949 dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson, veuve de Geo. H. Fletcher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres, pour un partage à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clara, Erato et Robertson, et désigné par le numéro 2. Le dit terrain mesure 28 pieds de façade sur la rue Clara, 30 de façade sur rue Claiborne, 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur [illegible] 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne [illegible] du terrain No 1 [illegible] plus ou moins, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant H. T. Gurley aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1890, en sus du prix de l'adjudication.
3 août—3 10 17 24 31—sept 6

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 milligr. par gallon, (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann Vice-Président; Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
31 août—1 an—dim

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to Munn & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to Munn & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors,
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Beyley, Dossier No 1,434, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée Etat de la Louisiane, étant 767 56-100 acres d'étendue plus ou moins, et se subdivisant comme suit: le tout situé dans le township 2, du range sud 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir:—

Le tout de la section 29 ayant 106 79/100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 30/100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 37 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit; savoir: Commençant au coin sud est de la section, puis vers le nord 4 3/4 degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 89 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River), le dit morceau de terre mesure 271 81/100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant sud d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant sud 88 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord-est du dit morceau de terre, actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 29 35/100 acres, plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66/100 acres plus ou moins, ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci dessus décrites sur le Mississippi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando honoraires d'avocat à 5 0/0 pour clore l'hypothèque le cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.
30 août 30—sept 6 13 20 27—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée

Deux jolis cottages et écurie rue Lapeyrouse et le Chemin de Gentilly, en face de la station du chemin de fer de la rue Dumaine.

Résidence substantielle et de valeur à deux étages, No 34 rue Marigny.

Succession de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse.

Nos 10,134 et 29,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur— Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A en date du 5 août 1890, dans l'affaire des successions de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une grande portion de terre de valeur dans le 3me district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'intersection du Chemin du Bayou et du Chemin Gentilly, dans le faubourg Gueno. La dite portion de terre a une forme triangulaire et mesure 217 pieds 4 7/8 pouces de face au Chemin Gentilly, 207 pieds sur la rue Dupré et 95 pieds 1 1/2 pouces sur la ligne qui la sépare de la propriété Kernion. Le tout conformément au plan de L. Surgi et déposé en l'étude de F. Seghers ancien notaire.

Les améliorations consistent en deux grands et confortables cottages en bois écurie, etc., grand jardin orangers et autres arbres fruitiers. Bonne propriété vis à vis de la station du chemin de fer de la rue Dumaine rapportant un bon revenu et toujours en demande.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny Champs Elysées, Chartres, anciennement Moreau et Decatur anciennement Victoire, mesurant trente-trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à deux étages portant le No 34 rue Marigny, ayant de jolis salons, doubles salle à manger, cuisine, etc. 6 à 7 chambres à coucher avec cabinets, la cour est partiellement pavée et il se trouve une citerne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et de deux ans, avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles d'honoraires d'avocat en cas de procès, améliorations assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer la portion des taxes d'Etat et de ville de 1890 qui est due sur la dite propriété à partir de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Gustave Le Gardeur Jr. notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Près du marché de la rue Dryades.

Nos 354, 356, 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre Clio et Erato.

Reinhart Fisher et als vs Mme Caroline Weitner et als.

No 30,745—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District [illegible] paroisse d'Orléans en date du 31 juillet 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

1. **La résidence de valeur à deux étages en bois**, Nos 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre les rues Clio et Erato, îlet borné par les rues des Remparts, retirée du trottoir avec jardin devant et arrière cour contenant galerie devant et huit chambres dans le bâtiment principal et quatre chambres dans la bâtisse de cuisine à deux étages détachée, hangars, citerne, etc. Le lot mesure 29 pieds de face à la rue Dryades, sur 90 pieds de profondeur et à la servitude d'une allée de 3 pieds de large dans le côté, [illegible] en commun avec d'autres lots. Loyer $288 par an.

2° **Les maisons de résidence, simples en bois, à un étage et mansardes**, Nos 354 et 356 rue Dryade, contiguës à la propriété ci-dessus décrite. Le No 356 contient 2 chambres et cuisine au rez-de-chaussée et 2 chambres à mansarde au dessus, et le No 354 a 4 chambres. Une allée en commun divise les deux propriétés; hangars, citerne et grande arrière cour. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue Dryades, sur 112 pieds de profondeur. Louées $240 par an. Leur proximité du Marché Dryades et le grand commerce qui se fait par là rendent ces propriétés très désirables.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spéciaux garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt usuel de 10 pour cent comptant.

Actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et le même jour à 1.30 heure P. M., sur les lieux, coin des rues Dryades et Delord—

Un lot d'effets mobiliers et bijouterie, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison
2août—2 9 16 23 30—6sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, de choix, en bois, No 447 rue Douane.

Entre les rues Galvez et Miro.

Succession Philip Schraut—No 30,513—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, encanteurs—Bureau No 176 rue Commune—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, daté le 28 juillet 1890 et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Le joli cottage simple en bois No 447 rue Douane entre Galvez et Miro (îlet borné par la rue Bienville), contenant deux grandes chambres et cuisine, deux hangars, grande cour, citerne, etc. Le terrain mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur paiera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant E. M. Ohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 3 9 16 23 30—6 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts et actions de mines.

Mme E. L. Hoyle vs ses créanciers.
No 27,154.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 29 août 1890, et rendu dans l'affaire ci-dessus

1. Divers comptes ouverts d'après une liste enliassée dans notre bureau.
2. Vingt-cinq (25) actions du "Bonhomme" Mining Company.

Conditions: Comptant. 2 sept—2 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et als. vs. Henry J. David, un mineur, et als.

No 30,303 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. J. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—LUNDI, 15 septembre 1890, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890, et signé le 8 juillet 1890, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, etc., à savoir—

Tous les meubles et effets mobiliers qui se trouvent sur les lieux et pleinement décrits dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
2 sept—2 6 13 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Capitalistes et ceux qui ont de l'argent à placer!

Grande vente péremptoire en partage de Propriétés pour le commerce, l'industrie et pour habitation.

Les magnifiques magasins en briques à quatre étages avec entrepôts à quatre étages Nos 125 et 127 rue Decatur.

L'ancien établissement "Moulin à riz David", Nos 16 et 18 rue Toulouse,

Avec toutes les machines, dépendances, etc., en excellent état et en pleine opération.

Le solidement construit magasin à quatre étages, et magasin en briques avec attique, No 113 rue Decatur, près St-Louis.

L'agréable maison avec magasin No 17 rue St-Louis, et le

Confortable cottage en briques Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.

Comptes courants, jugements, comptes à recevoir, fonds de magasin, etc., etc.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et autres vs Henri J. David, mineur, et autres.

No 30,303—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. GEORGE G. FRIEDRICHS crieur—Bureau 176 rue de la Commune.—SAMEDI 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon A Voorhies juge de la Cour Civile de District Division E paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 3 juillet 1890 dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite.

1° **Les deux grands magasins à quatre étages en briques, solidement construits** avec entrepôts séparés **en briques, à quatre étages**, Nos 125 et 127 rue Decatur avec auvent sur la devanture, verandah en fer au premier étage, colonnes et seuils de granite cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain se compose de deux lots désignés par les Nos 74 et 75 dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St-Louis sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire et aussi, sur un plan de Bourgerol, voyer, en date du 25 mars 1890, et annexé à un acte par devant J. Lisbony, ancien notaire le 6 avril 1850 lesquels lots d'après les dits plans ont en mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir.

Le terrain No 74 mesure 19 pieds, 9 1/2 pouces de façade rue Decatur, sur une profondeur de 148 pieds, 8 pouces et mesure 19 pieds, 6 pouces sur la limite inférieure. Le terrain No 75 mesure 19 pieds 5 pouces de façade rue Decatur, sur 148 pieds 8 pouces de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 74, et 97 pieds 1 pouce sur la limite du côté du terrain No 76, puis de là le dit terrain s'ouvrant à angles droits, 5 pieds, 2 1/2 pouces, il a une seconde profondeur de 51 pieds, 7 pouces à l'arrière, où il mesure 24 pieds, 6 pouces. Bien construits, vastes, à proximité de chemins de fer et de navires sont ces magnifiques bâtisses qui sont exceptionnellement bien situées, agréables pour habitation et constituent un bon placement d'argent

2° **Cette propriété de choix pour l'industrie**, bien connue comme le moulin à riz David, Nos 16 et 18 rue Toulouse, entre Decatur et Chartres et dans le même district et carré d'îlet que les premières propriétés décrites, désigné comme le terrain No 19 sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, en date du 19 avril 1879 dont un plan est annexé à l'acte de vente pardevant O. Morel, notaire, le 17 mai 1879, et mesure 63 pieds 10 pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de 16 pieds 7 pouces et 7 lignes

Les améliorations comprennent une solide bâtisse en briques à deux étages avec entrepôts et dépendances, parfaitement arrangées et installées pour la conduite d'affaires d'un moulin à riz (capacité de 10 barriques) ensemble avec toutes les machines et ce qui y appartient et qui y trouve, tel que machine de 60 chevaux, bouilloire, pompe [illegible] 9 batteuses de riz, pierre, ascenseurs écrans, brosses éventails, poulies, arbre de couche séparé, etc. le tout en parfait état et en opération. Une des industries les meilleures et les plus prospères de cette ville.

3° **Le magnifique magasin à quatre étages avec attique**, No 113 rue Decatur dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, le terrain étant désigné par le No 3 sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, annexé à un acte en date du 22 décembre 1868, passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire et d'après quel plan le dit terrain mesure 22 pieds 9 pouces de façade rue Decatur, 25 pieds de largeur à l'arrière sur une profondeur de 60 pieds 9 pouces 4 lignes, le tout en mesure américaine, avec le droit en commun avec les terrains adjacents de la servitude et de l'usage d'une allée [illegible] à l'arrière [illegible] rue St-Louis. Dans le centre du commerce du district manufacturier [illegible] c'est une propriété des plus désirables dans [illegible] d'un commerce ou comme placement d'argent

4° **La maison avec magasin en briques à deux étages**, bien située, ayant des dépendances à trois étages à l'arrière, et entrepôt [illegible] No 17 rue St Louis entre Decatur et Chartres dans le même [illegible] îlet et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite ayant un [illegible] magasin avec porte cochère, cour pavée, hydrant [illegible] bas, corridor, salon, boudoir salle à manger et de confortables appartements à coucher et sept chambres de galeries aux second et troisième étages de la bâtisse de derrière. Un entrepôt en briques est construit à l'arrière plan du terrain, et est occupé par un locataire à côté. Voir plan à la Bourse pour la distribution et les mesures. Le terrain mesure pieds français 30 pieds de façade rue St-Louis, sur 150 pieds de profondeur plus ou moins. Près de la Bourse [illegible] du marché, des manufactures et navires. Cette propriété de choix rapporte toujours un revenu stable. Le loyer s'en élève à $600 pour le magasin, la maison de résidence et entrepôt à l'arrière.

5° **Le cottage confortable en briques comme résidence** Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, îlet borné par la rue Bourbon, mesurant d'après un plan dressé par A. Castaing, daté 6 mars 1859, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, 42 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en briques confortable ayant porte cochère, 4 chambres, galerie dans le fond et cabinet au-dessus et grand attic au-dessus dans la partie principale, cuisine, deux chambres de galerie dans la bâtisse détachée en briques à deux étages chambre pour laver en briques chambre à bain, lieux d'aisance, etc. La cour est bien pavée et l'extérieur du fond est cimenté, parterre de fleurs et pour promenade, et ornée d'arbres fruitiers et ombreux. Pavage en bloc carré et dallé devant. Un home (résidence) tranquille et confortable dans un bon voisinage.

6° **Le tout et séparément** le stock dans le commerce consistant en marchandises assorties etc., contenues dans le magasin Nos 125 et 127 rue Decatur et dans le moulin à riz Nos 16 et 18 rue Toulouse, d'après un inventaire enregistré

7° **Le tout et séparément** les billets à recevoir dus et devant à la succession de Jos David, se montant ensemble à $54 521.49 porté dans un inventaire enregistré

8° **Le tout et séparément** les comptes ouverts s'élevant ensemble à $111 762.37 bien détaillé et porté dans un inventaire enregistré.

9° **Le tout et séparément** un droit de deux tiers indivis, titre et droit de propriété dans et à un certain jugement contre la succession de F. Lecler, rendu le 5 juin 1889 à Gretna, Lne, par l'Honorable Vingt-sixième Cour de District Judiciaire Etat de la Louisiane, pour la somme de $873.39.

Termes et conditions.—Pour les comptes ouverts, billets à recevoir, stock dans le commerce et jugement, comptant sur les lieux. Pour les propriétés foncières, comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890, au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 16 23 30—6 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois confortable.

Grande écurie et cinq lots de terre,

Coin des rues St-Louis et Génois.

Succession de Samuel Burchfield.

No 30,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, au bureau des encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent sur un congé, daté le 6 août 1890, et rendu dans la succession ci-dessus:—

Le cottage et résidence en bois nouvellement construit, coin des rues St-Louis et Génois, dans l'îlet borné par les rues Toulouse et Clark, retiré du trottoir et ayant trois chambres, citerne, hangar, etc.; une grande écurie de 12 étables et un au-dessus courant pour le foin. Le tout en bon état et réparé. Les lots sont contigus l'un à l'autre et clos par une belle barrière en bois (pickets). Ils sont désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurent chacun comme suit: Les lots 14 et 15 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; lot 16, 34 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 3 lignes de profondeur; les lots 17 et 18, chaque, 34 pieds 9 pouces de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; le lot No 18 formant le coin des rues St Louis et Génois.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, et la balance, s'il y en a, à un an, avec billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; les acheteurs devant assumer les taxes de 1890 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10août—10 16 23 30 sept 6 13

Succession de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,967, — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30 554.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Basement de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 5 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Troisième, Deuxième, Laurel et Constance**, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Pilié député voyer, le 3 novembre 1879, mesurant au pied américain 18 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue **Troisième** sur une profondeur de 111 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, étant composé de la portion la plus près de la rue **Laurel** du lot original désigné par le No 23 de l'îlet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louisa A. J. Handy, acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 25me jour de juillet 1887 enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 802

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux cuves en fer water works, hangar dans le fond, lieux d'aisances, etc., etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante résidence,

Nos 237 et 239 rue Bourbon, entre Ursulines et St-Philippe, avec de grands terrains et jardin.

Succession de Chas. T. Dugazon.

No 30,530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, No. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Bourbon, Dauphine, Ursulines et St-Philippe**, mesurant ensemble 48 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **Bourbon** sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en la très belle résidence en briques à trois étages Nos **237 et 239 rue Bourbon**, ayant au rez de chaussée salon double avec manteaux de cheminée en marbre, couloir sur le côté, une petite chambre avec manteau de cheminée en marbre, au deuxième étage trois chambres à coucher et cabinet et au troisième étage trois chambres toutes avec manteaux de cheminées en marbre, une bâtisse en briques à deux étages attenant à la bâtisse principale ayant salle à manger et cuisine étage supérieur deux chambres chambre à bain et lieux d'aisances [illegible] citerne, cour briquetée, écurie une autre bâtisse en briques à un étage ayant deux chambres, beau jardin, remises, etc. etc. Le tout en bonne condition

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à la valeur de la portion en crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets; l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans exécution, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat [illegible] avec toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1890 et déposera avec l'encanteur dix pour cent du montant de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30 790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles, rue **St-Charles, entre Commune et Gravier**, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890 pour le compte de la dite succession—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville, dans le cinquième district de cette ville, désigné sur le No 20, dans l'îlet No 1 [illegible], borné par les rues **Elmire, Chestnut, Evelina et Market**, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Elmire [illegible] de profondeur [illegible] connu par le No municipal 117 rue Elmire

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 4

PAR JAS P. GUINAULT

MEUBLES. MEUBLES.

Par Jas. P. Guinault, Encanteur, Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

Successions d'Elizabeth Heberst et de A. W. Bachemin, son mari.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 30 848.

MERCREDI 10 septembre 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 août 1890

Un lot de meubles riches et bien assortis consistant en partie en un beau meuble de salon, un joli sideboard, une belle table à extension, glace française, lit et literie, cuisine, tables, poêle en bronze, etc., etc.

Conditions—Comptant.
29 août—29—sept 2 8 10

Meubles, Barouches, etc.

Succession de Charles T. Dugazon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30 530

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse LUNDI, 8 septembre 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, à la résidence No 239 rue Bourbon, entre les rues Ursulines et St-Philippe, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890—

L'ameublement complet de la dite résidence, d'après inventaire enliassé en cour.

—Aussi—

Une grande barouche et une ditto moyenne. Un lot de harnais.

Conditions—Comptant.
28 août—28—sept 2 8

Agréable résidence en briques à étage rue Bourbon No 261.

Succession de Charles T. Dugazon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 30,530.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 6 septembre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890.

La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Hôpital et Ursulines, mesurant, mesure américaine, 24 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 161 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une agréable résidence de famille, ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée sur le côté, salon double avec porte à coulisse, au premier, deux chambres à coucher, avec cabinets de toilette, balcon sur la rue et galerie fermée; une autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant cinq chambres, chambre à bain, lieux à l'anglaise, citerne, cour en pierres plates, lieux d'aisance, citerne etc., etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1890, à raison de $30 par mois. Le tout conformément au plan.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un, ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acquéreur assurera les améliorations et transférera la police d'assurance au porteur des billets. L'acte de vente contiendra la clause de non aliénando et 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes les clauses pénales d'usage contenues généralement dans les actes de vente.

L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

PAR D. E. MORPHY.

Citernes et barriques à vin.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, sur les lieux 154 rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Remparts—

62 barriques à vin et 30 citernes sauvées du récent incendie de la fabrique de vinaigre de John F. Purves, 134 rue Nord Rassin.

Les susdites citernes et barriques ont été employées comme "générateurs" dans la fabrique.

Conditions—Comptant.
27août—27 31—sept 4 6

Faïence. Faïence. Faïence.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—MARDI, 9 septembre 1890, à midi, au magasin, No 15 South Peters, entre Commune et Gravier, il sera vendu: Un très grand et désirable assortiment de faïence en granite blanc, en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—strictement comptant.
4 sept—4f